



# RESPECT

**DIALOGUE, BIENVEILLANCE, RESPONSABILITÉ**

Nos équipes se mobilisent pour vous,  
**RESPECTEZ-LES.**

Les violences commises sur les personnels des organismes Hlm sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 222-13 du Code pénal)



# RES- PECT

**DIALOGUE, BIENVEILLANCE, RESPONSABILITÉ**

Nos équipes se mobilisent pour vous,  
**RESPECTEZ-LES.**

Les violences commises sur les personnels des organismes Hlm sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 222-13 du Code pénal)

# RES- PECT

**DIALOGUE, BIENVEILLANCE, RESPONSABILITÉ**

Nos équipes se mobilisent pour vous,  
**RESPECTEZ-LES.**

Les violences commises sur les personnels des organismes Hlm sont punies de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 222-13 du Code pénal)